

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

P.O.S.S.

PISCINE PRÉ-LEROY



niort agglo
Agglomération du Niortais

SOMMAIRE

1. Rappel de la RéglementationPage 4

- 1.1 Collectivités Territoriales
- 1.2 Code du Sports
- 1.3 Education Nationale
- 1.4 Code de l'Action Sociale et des Familles
- 1.5 P.O.S.S.

2. Identification de l'Établissement.....Page 5

3. Fonctionnement Général de l'établissement.....Page 7

- 3.1 Les différents utilisateurs : Public, Scolaires
- 3.2 Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) + groupes spécifiques
- 3.3 Associations

4. Organisation de la Surveillance et de la Sécurité.....Page 8

- 4.1 Rappel
- 4.2 Rôle du personnel de surveillance, Consignes générales de travail
- 4.3 Rôle du personnel de caisse, Consignes générales de travail
- 4.4 Rôle du personnel technique/entretien, Consignes générales de travail
- 4.5 Procédure en cas d'absence d'un agent de surveillance, Consignes générales de travail
- 4.6 Message d'Alerte
- 4.7 Plan de surveillance de la baignade

5. Procédure d'Intervention en Cas d'Accident et d'incidentPage 12

- 5.1 TEMPS SCOLAIRES
 - 5.1.1 UN SURVEILLANT ET 1 MNS EN ENSEIGNEMENT :
 - _Procédure d'intervention bassin
 - Procédure d'intervention : Autres zones
- 5.2 TEMPS SURVEILLANCE PUBLIC : 5.2.1 à 1 SURVEILLANT, 1 BASSIN
 - Procédure d'intervention bassin
 - Procédure d'intervention : Autres zones
- 5.2.2 Deux Surveillants Public sur 1 Bassin ou 1 surveillant et 1 MNS en cours/animations
 - Procédure d'intervention bassin
 - Procédure d'intervention : Autres zones
- 5.2.3 SURVEILLANCE PUBLIC A 2, BASSIN COUVERT ET BASSIN NORDIQUE (configuration 25m)
 - Procédure d'intervention bassin
 - Procédure d'intervention : Autres zones
- 5.2.4 SURVEILLANCE PUBLIC 3 SURVEILLANTS et +, BASSIN COUVERT ET BASSIN NORDIQUE
 - Procédure d'intervention bassin

- Procédure d'intervention : Autres zones
- 5.2.5 ANIMATION 1 MNS + 1 PERSONNEL PRESENT (HORS PUBLIC)
 - Procédure d'intervention bassin
 - Procédure d'intervention : Autres zones

- 5.3 ASSOCIATIONS SPORTIVES
- 5.4 Procédure d'intervention en cas de pollution aquatique
- 5.5 Procédure d'intervention en cas d'Alarme Incendie
- 5.6 Procédure d'intervention Liée aux Risques Chimiques
- 5.7 Procédure d'intervention Liée aux Risques Électriques
- 5.8 procédure d'évacuation liée aux conditions météorologiques

6. Annexes Page 29



1. RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

1.1 Collectivités territoriales

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au pouvoir de Police du Maire

1.2 Code du sport

Vu le Code du Sport : Article A.322-12 mentionné à l'article D.322-16

1.3 Education nationale

Vu la circulaire du Ministère de l'Education Nationale n°2011-090 du 7 juillet 2011 publiée au B.O.E.N. n°28 du 14 juillet 2011 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des 1^{er} et 2^{ème} degrés

1.4 Code de l'Action Sociale et des Familles art R227-13

Dans les accueils mentionnés à l'article R. 227-1, l'encadrement des activités physiques est assuré, selon les activités pratiquées, par une ou des personnes majeures répondant chacune aux conditions prévues à l'un des alinéas ci-après, qu'elles exercent ou non également des fonctions d'animation au sens des articles R. 227-15, R. 227-16 et R. 227-19 :

« Etre titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes, titres ou certificats de qualification dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du même code »

1.5 Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Le POSS est un document interne à l'attention du personnel des établissements aquatiques ayant en charge la surveillance des bassins et de la sécurité des publics. Il est tenu à disposition des publics.

Il comporte en partie principale l'identification et la description de l'établissement, son fonctionnement général, les processus d'organisation de la surveillance et des secours déterminant la conduite à tenir par l'ensemble du personnel de l'établissement en cas d'accident.

Il comporte en annexe tous les documents nécessitant d'être adaptés régulièrement afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Il s'agit ici de l'identification du matériel de secours, des moyens de communication, des numéros d'urgence du registre du personnel de surveillance et des plannings d'ouverture, de l'affectation des personnels de surveillance.

2. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Piscine Pré-Leroy

Adresse : Rue de Bessac 79000 NIORT

Téléphone 05.49.24.09.96

Adresse Mail : piscine-pre-leroy@agglo-niort.fr

Propriétaire : Ville de Niort

Exploitant : Communauté d'Agglomération du Niortais

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Établissement accueillant du public, ERP type X 2^{ème} catégorie X et PA.

Zone d'accueil :

Celle-ci est composée de :

- Hall d'accueil
- Banque d'accueil
- Local poussettes/ stockage fauteuils
- Sanitaires publics

Zone Vestiaires :

Celle-ci est composée de :

- Casiers
- Vestiaires collectifs
- Cabines individuelles
- Douches individuelles et famille/handicapés
- Sanitaires
- Table à langer
- Espace Beauté

Zone Administrative :

Celle-ci est composée de :

- Bureau administratif
- Bureau secrétariat
- Salle de Réunion
- Vestiaires personnels
- Salle de repos
- Sanitaires pour le Personnel

Zone Bassins :

- Bassin de natation : 25mx15m fond amovible avec une profondeur modulable de 0 à 2,40 mètres sur demi bassin,
- Pataugeoire de 9.70m x 5.30m
- Sas d'immersion accès bassin extérieur profondeur de 1.20 à 1.50 mètres avec pente de 10 %
- Plages intérieures
- Bureau M.N.S
- 3 locaux Matériels pédagogiques
- Infirmerie/local antidopage
- Bassin de natation extérieur de 50m x 20m, profondeur de 2 mètres avec 2 ailerons mobiles,
- Système de vidéo surveillance anti noyade, AngelEye
- Plaine de Jeux d'eau extérieure
- Plages extérieures

Zone Technique :

Celle-ci est composée de :

R+1 :

- Locaux techniques
- Local Informatique
- Local entretien
- Local dépôt de produits

R – 1 :

- Traitement d'air
- Traitement d'eau
- Atelier
- Local compresseur/ plongée

Autres Équipements :

- Une salle de Remise en Forme
- Parking voitures et vélos
- Terrasse
- Bureaux clubs
- Local Poubelles

3. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est ouvert toute l'année selon un planning et des jours définis en annexe.

Deux fermetures techniques sont programmées chaque année.

La Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I) est de 900 personnes, personnels compris.

L'affectation des personnels de surveillance pendant les heures d'ouverture de l'établissement est définie en annexe.

Le règlement intérieur et la réglementation d'accueil des groupes annexés au P.O.S.S définissent les modalités de fonctionnement de l'établissement.

3.1 LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS :

L'établissement pourra ouvrir au public, aux activités scolaires, aux animations, aux accueils collectifs de mineurs et groupes spécifiques en présence au minimum de deux personnels dont obligatoirement un agent titulaire du diplôme qualifiant permettant de porter le titre de M.N.S.

3.2 ASSOCIATIONS

L'établissement pourra ouvrir aux associations en présence d'un personnel de la collectivité quel que soit son grade et sa fonction. La responsabilité de surveillance incombe à l'association utilisatrice, par un personnel qualifié.



4. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ

4.1 RAPPEL

La sécurité au bord du bassin doit être assurée par la présence permanente de personnel qualifié (*l'article L332-7 du Code du sport précise que : « toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat, détenant la carte professionnelle et étant à jour de ses révisions défini par voie réglementaire »*) et ce dès lors que le premier usager rentre dans la structure et que le dernier utilisateur soit sortie de la structure, et ce jusqu'à la fermeture.

Zone 1 de surveillance en intérieur:

- Bassin de 25 m

Zone 2 de surveillance en extérieur:

- Bassin 50 m nordique
- Pataugeoire



4.2 RÔLE DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE- CONSIGNES GÉNÉRALES DE TRAVAIL

L'agent de surveillance (Maître-Nageur Sauveteur -M.N.S.- ou Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique – B.N.S.S.A-) sur les bassins est responsable de la sécurité.

Il doit :

- Porter lors de la surveillance une tenue permettant d'être identifié par les usagers ;
- Exercer ses prérogatives en matière de sécurité et de discipline. Il juge seul de son positionnement pour assurer une surveillance dynamique et efficace des bassins, prenant en compte les facteurs de luminosité, de réverbération, de la fréquentation ou autres ;
- Mettre en œuvre les moyens adaptés au traitement de la situation en cas d'incident ou d'accident ;
- Fermer momentanément le bassin si les conditions de surveillance, de sécurité, météorologiques ou sanitaires requises ne sont pas présentes ;
- En aucun cas les agents de surveillance ne doivent quitter leur poste sans en avoir au préalable avisé leur collègue ;
- L'agent de surveillance ne doit en aucun cas faire l'usage du téléphone portable pendant sa surveillance ;

- S'assurer lors de l'évacuation des bassins ou de la fermeture de l'établissement, que tous les baigneurs ont rejoint les vestiaires ;
- Etre garant de la sécurité des usagers jusqu'à la fermeture de l'établissement au public ;
- S'assurer de l'absence de tous publics dans l'établissement après la fermeture.

4.3 RÔLE DU PERSONNEL DE CAISSE - CONSIGNES GÉNÉRALES DE TRAVAIL

Avant d'ouvrir, le personnel de caisse doit s'assurer auprès du personnel chargé de la surveillance que l'équipement est opérationnel pour accueillir le public et que ce dernier est bien en poste.

Le personnel d'accueil doit à tout moment être en mesure de déclencher le processus d'intervention des secours.

Il doit :

- Etre identifiable par les usagers,
- Donner le message d'alerte auprès des secours,
- Interdire l'accès à des nouveaux usagers dans le cas où l'évacuation des bassins est effectuée,
- Accueillir et orienter les secours,
- Avoir avisé ses collègues et avoir fermé la caisse s'il quitte son poste.

4.4 RÔLE DU PERSONNEL TECHNIQUE / D'ENTRETIEN - CONSIGNES GÉNÉRALES DE TRAVAIL

En dehors de son travail d'entretien et de surveillance des vestiaires, de l'espace beauté ainsi que la zone de déchaussage l'agent peut être appelé à assurer momentanément le remplacement du personnel de caisse, sur ses missions d'accueil, et intervenir dans le cadre de l'organisation des secours.

Il doit :

- Etre identifiable par les usagers,
- Connaître le processus de déroulement de l'intervention des secours,
- Etre Garant du bon fonctionnement technique, de l'hygiène de l'établissement et de la qualité de l'eau de baignade,
- S'assurer de l'absence de tous usagers lors de la fermeture de l'établissement.

4.5 PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE D'UN AGENT DE SURVEILLANCE- CONSIGNES GÉNÉRALES DE TRAVAIL

L'agent de surveillance malade ou retardé doit prévenir ses collègues le plus rapidement possible. En fonction de la durée et de la nature de l'absence, le personnel présent contacte un agent de surveillance pour remplacer l'absent. Les bassins resteront fermés tant que l'agent de surveillance ne sera pas présent.

Le ou les agent(s) de surveillance sont autorisés à fermer le ou les bassin(s) et à annuler une ou plusieurs animations si les conditions de sécurité le justifient. Dans ce cas, il doit prévenir l'accueil pour que le nécessaire soit fait auprès du public quant à la fermeture partielle et exceptionnelle du ou des bassins.

Dans tous les cas, le ou la responsable de l'établissement ou son adjoint(e) devra être informé le plus rapidement possible ainsi que le service des Sports de Niort Agglo.

4.6 MESSAGE D'ALERTE

① Confirmation de l'adresse :

- Piscine Pré-Leroy. Rue de Bessac. 79000 NIORT
- Numéro de téléphone : ☎ 05.49.24.09.96

② Nature de l'accident :

- Circonstances :
- Localisation dans l'équipement :

③ Nombre de victimes :

- Age/sexe :

④ Communication du bilan vital :

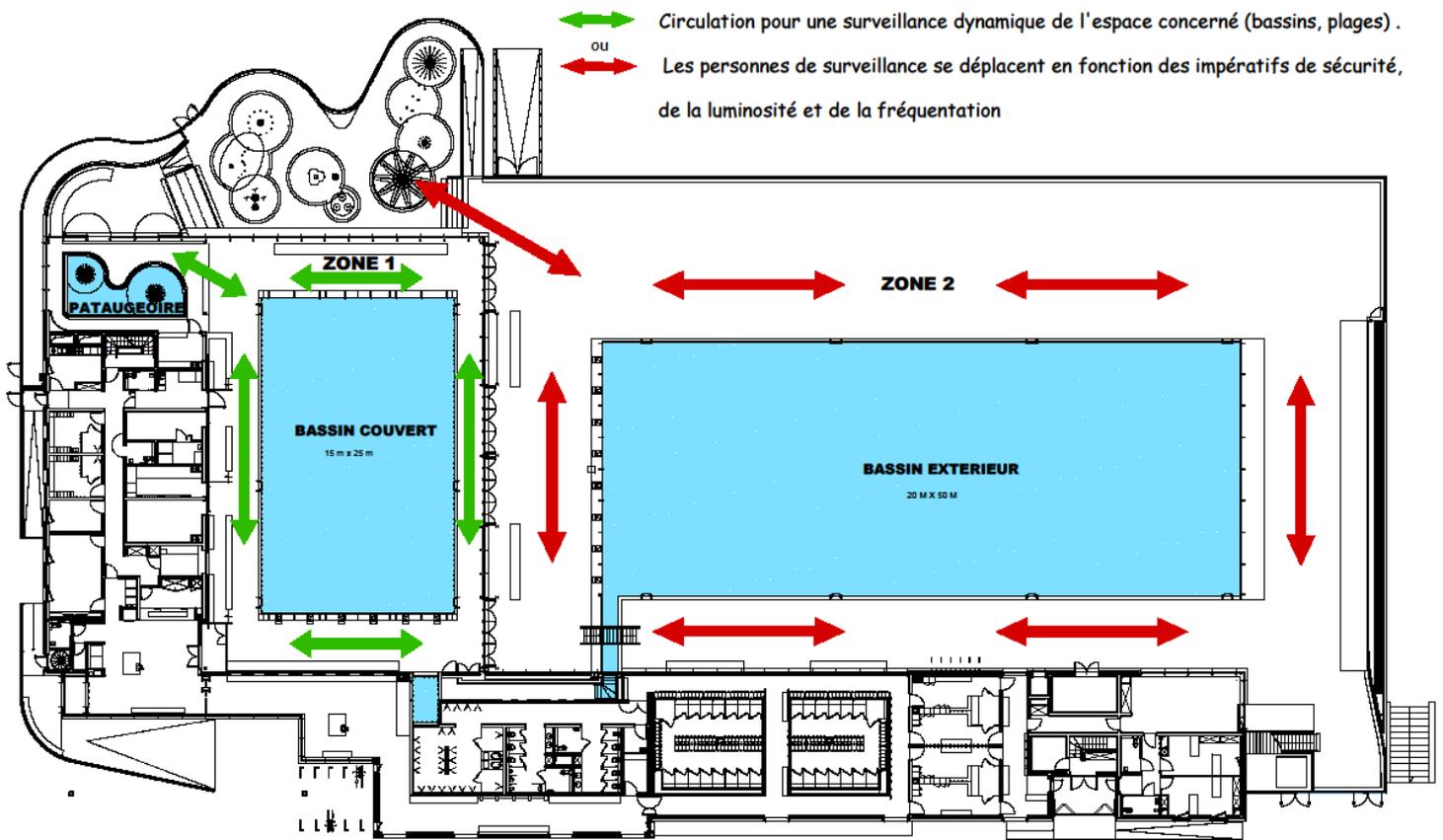
- Conscience
- Ventilation
- Circulation
- Lésions apparentes

⑤ Répéter le message

⑥ Demander si vous pouvez raccrocher



4.7 PLAN DE LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE



5 . PROCÉDURES D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT ET D'INCIDENT

5.1 TEMPS SCOLAIRES :

- La circulaire N° 2017-127 du 22/08/2017 définit les conditions d'organisation de la natation scolaire.
- **Le POSS des séances de natation scolaire est identique à celui défini pour les ouvertures au public payant.** Elle est assurée par du personnel titulaire de l'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou, par dérogation et sur autorisation du préfet du département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du BNSSA.
- Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités.
- Aucun élève ne doit accéder aux bassins et aux plages en leur absence.

5.1.1 UN SURVEILLANT ET 1 MNS EN ENSEIGNEMENT

Rôle du surveillant	Rôle MNS (en enseignement)	Enseignant	Rôle du personnel présent
❶ Se rend compte de l'accident			
❷ Préviens ou fais prévenir son collègue MNS			
❸ Va chercher la victime	❸ Selon la gravité - Evacuation son groupe - Oriente son groupe vers l'enseignant	❸ Selon la gravité Evacue son groupe	❸ Selon la gravité - Aide à l'évacuation du bassin
❹ Sort la victime de l'eau	❹ Apporte le matériel de secours	❹ Regroupe tous ses élèves et va en direction des vestiaires accompagné du technicien	❹ Veille au non-retour et ferme la grille
❺ Fait le bilan et le transmet à l'agent d'entretien/Technicien			❺ Réceptionne le bilan et prévient le SAMU(15) ou les pompiers (18).

⑥ Procède aux 1ers secours	⑥ Assiste son collègue MNS dans la chaîne des secours et si besoin posera le DSA		⑥ Accueille et oriente et les secours
----------------------------	--	--	---------------------------------------

Procédure d'intervention sur le bassin :

Procédure d'interventions zones autres que bassins :

Rôle du surveillant	Rôle MNS (enseignement)	Enseignant	Accompagnateur	Rôle du personnel présent
		① Se rend compte de l'accident	① Se rend compte de l'accident	① Se rend compte de l'accident
		② Prévient personnel présent	② Prévient personnel présent	② Prévient ses collègues MNS
	③ Sort ses élèves, les regroupe en petite profondeur avec ceux de l'enseignant	③ Sort ses élèves, les regroupe en petite profondeur avec ceux du MNS		
	④ Prend la surveillance			
⑤ Va chercher le sac de secours et prends la direction de l'accident				
⑥ Effectue et transmet le bilan à l'agent d'entretien/techicien				⑦ Réceptionne le bilan et prévient le SAMU(15) ou les pompiers (18).
⑧ <u>Selon la gravité</u> Donne l'ordre d'évacuation du bassin	⑨ Evacuation du bassin	⑨ Evacuation du bassin		
⑩ Effectue les 1er secours		⑩ Regroupe ses élèves dans les gradins et veille à ce qu'aucun enfant ne retourne dans l'eau	⑩ Aide au regroupement des élèves	
	① ① Assiste son collègue dans la chaîne des secours			① ① Accueille et oriente les secours

Sur une ouverture des scolaires sur le bassin intérieur et du public dans le bassin nordique :

En cas d'accident :

- L'agent d'accueil interdira l'entrée aux nouveaux usagers, accueillera et orientera les secours
- **Le MNS en poste sur le bassin nordique restera en surveillance**

Accident d'un personnel :

Même organisation, à l'exception de l'alerte et de l'accueil des secours qui seront réalisés par les MNS.

5.2 TEMPS SURVEILLANCE PUBLIC :

5.2.1 1 SURVEILLANT, 1 BASSIN

Procédure d'intervention sur le bassin :

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
① Se rend compte de l'accident		
② Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/ technique de son intervention	② <u>Selon la gravité</u> - Va chercher le matériel de secours	② <u>Selon la gravité</u> - Va chercher le matériel de secours
③ Va chercher la victime		
④ <u>Selon la gravité</u> Donne l'ordre d'évacuer son bassin	④ <u>Selon la gravité</u> - Ferme sa caisse et neutralise le tripode - Interdit l'accès aux nouveaux usagers	④ Evacue le bassin du lieu de l'accident vers les vestiaires
⑤ Sort la victime de l'eau		
⑥ Fait le bilan et le transmet à l'agent d'accueil	⑦ <u>Selon la gravité</u> Réceptionne le bilan et prévient le SAMU (15) ou les pompiers (18).	⑦ Veille au non-retour des usagers dans le bassin - Procède à la fermeture de la grille anti retours, - Recueille les témoignages (voir document officiel).
⑧ Procède aux 1ers secours	⑧ <u>Selon la gravité</u> - Accueille et oriente les secours	
⑨ Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement	⑩ Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement	⑩ Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement

Procédure d'interventions zones autres que bassins : **(abandon de caisse) changements effectués**

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
	<p>❶ Se rend compte de l'accident Selon la gravité: Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil /technique</p>	<p>❶ Se rend compte de l'accident Selon la gravité: Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil /technique</p>
	<p>❷ Si bobologie* et seul : - ferme sa caisse, - Neutralise le tripode et prend en charge</p>	<p>❷ Si bobologie* le prend en charge</p>
<p>❸ Informe l'agent d'accueil de la fermeture du bassin</p>	<p>❸ Informe les nouveaux usagers de la fermeture du bassin</p>	
<p>❹ Donne l'ordre d'évacuer le bassin et oriente les usagers vers la zone de regroupement autre que le lieu de l'accident</p>		<p>❺ Continue l'évacuation</p>
<p>❻ - Prends le sac de secours -Va en direction du lieu de l'accident - Ferme la grille de non-retour au bassin</p>		<p>❻ Après le départ du MNS Veille au non-retour des usagers dans le bassin - Recueille les témoignages</p>
<p>❼ Effectue et transmet le bilan à l'agent d'accueil,</p>	<p>❼ Réceptionne le bilan et prévient SAMU (15) ou les pompiers (18).</p>	<p>❼ Gère la zone de regroupement</p>
<p>❽ Effectue les 1er secours</p>	<p>❽ Selon la directive : - Informe les nouveaux usagers de la fermeture temporaire de l'accès à l'équipement.</p>	

	9 Selon la gravité - Ferme sa caisse et neutralise le tripode - Accueille et oriente les secours	
10 Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	1 1 Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement	1 1 Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement

*bobologie : simple plaie nécessitant une désinfection, ou chute nécessitant pommade anti coups

Le personnel présent se doit durant cette période de surveillance, être joignable et quitter sa tâche au plus vite afin de participer à l'évacuation du bassin lors d'un accident

Accident d'un membre du personnel :

Le MNS prendra le sac de secours et ira auprès de la victime et selon la nature de l'accident, organisera la chaîne des secours avec le personnel présent.

5.2.2 Deux Surveillants Public sur 1 Bassin ou 1 surveillant et 1 MNS en cours/animations

Procédure d'intervention sur les bassins :

Rôle du surveillant	Rôle MNS (surveillance ou en cours/animations)	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
1 Se rend compte de l'accident			
2 Préviens ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/technique			
	3 Selon la gravité - Evacue son cours puis le bassin, vers les vestiaires.	3 Selon la gravité - Interdit l'accès aux nouveaux usagers - Ferme sa caisse	
4 Va chercher la victime			5 Selon la gravité Continue l'évacuation du bassin
6 Sort la victime de l'eau			6 Veille au non-retour des usagers vers les bassins et procède à la fermeture de la grille anti-retours, recueille les témoignages.

7 Fait le bilan et le transmet à l'agent d'accueil	7 <u>Selon la gravité</u> Apporte le matériel de secours	7 <u>Selon la gravité</u> Réceptionne le bilan et prévient SAMU (15) ou les pompiers (18).	
8 Procède aux 1er secours	8 Assiste son collègue MNS dans la chaîne des secours et si besoin posera le DSA	8 <u>Selon la gravité</u> - Accueille et oriente les secours	
9 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement	9 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement	10 Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement	10 Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement

Rôle du surveillant	Rôle MNS (surveillance ou en cours/animations)	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
		1 Se rend compte de l'accident Selon la gravité: Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil /technique	1 Se rend compte de l'accident Selon la gravité: Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil /technique
		2 Si bobologie* et seul : - ferme sa caisse, - neutralise le tripode et prend en charge	2 Si bobologie* le prend en charge
3 Prévient son collègue MNS de son départ du bassin			
	4 Evacuation de son cour et passe en Surveillance		
5 Prend le sac et va en direction du lieu de l'accident, afin de porter secours			6 Après l'arrivée du surveillant : - Sécurise les lieux, - Va chercher la trousse de 1er secours
7 Effectue et transmet le bilan, - donne la directive d'évacuer ou pas le Bassin		8 Réceptionne le bilan et prévient SAMU (15) ou les pompiers (18)	

⑨ Effectue les 1er secours	⑨ Selon la directive: Evacuation du bassin vers la zone de regroupement autre que le lieu de l'accident	⑨ Selon la directive: - Informe les nouveaux usagers de la fermeture temporaire de l'accès à l'équipement.	⑨ Selon la directive: - Aide à l'évacuation vers les zones de regroupement les usagers du secteur concerné
	⑩ Selon la gravité : Apporte le sac de secours - Assiste son collègue dans la chaîne des secours et si besoin il posera le DSA	⑩ Selon la gravité - Ferme sa caisse - Accueille et oriente les secours	⑩ Surveille la zone de regroupement située à définir
① ① Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	① ① Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	① ② Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement	① ② Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement

Procédure d'interventions zones autres que bassins :

*bobologie : simple plaie nécessitant une désinfection, ou chute nécessitant pommade anti coups.

Accident d'un membre du personnel : Le surveillant prendra le sac de secours, se dirigera vers la victime et selon la gravité, organisera la chaîne des secours avec le personnel présent.

5.2.3 SURVEILLANCE PUBLIC A 2, BASSIN COUVERT ET BASSIN NORDIQUE (configuration 25m)

Procédure d'intervention sur les bassins :

Rôle du surveillant (Bassin couvert)	Rôle du surveillant (Bassin nordique config 25m et Jeux d'eau)	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
① Se rend compte de l'accident	① Se rend compte de l'accident		
② Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/technique	② Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/technique		
③ Accident dans le bassin sous sa surveillance: - Donne l'ordre d'évacuer son bassin - Va chercher la victime et la sort de l'eau	③ Accident dans le bassin sous sa surveillance: - Donne l'ordre d'évacuer son bassin - Va chercher la victime et la sort de l'eau	③ Selon la gravité - Interdit l'accès aux nouveaux usagers - Ferme sa caisse et neutralise le tripode	③ Selon la gravité - Va chercher le matériel de secours
④ Fait le bilan et le transmet à l'agent d'accueil	④ Fait le bilan et le transmet à l'agent d'accueil		④ Continue l'évacuation du bassin du lieu de l'accident vers la zone de regroupement vestiaire

<p>5 Selon le bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettra l'accès au bassin ou - Demandra l'évacuation du bassin opposé à l'accident 	<p>5 Selon le bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettra l'accès au bassin ou - Demandra l'évacuation du bassin opposé à l'accident 	<p>5 Selon le bilan :</p> <p>Réceptionne le bilan et prévient le SAMU (15) ou les pompiers (18)</p>	<p>5 Selon le bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille au non-retour des usagers vers les bassins - Procède à la fermeture de la grille anti retours, - Recueille les témoignages.
<p>6 Accident dans le bassin nordique nécessitant son intervention dans les secours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evacuation du bassin vers la zone regroupement vestiaire 	<p>6 Accident dans le bassin couvert nécessitant son intervention dans les secours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evacuation du bassin vers la zone regroupement vestiaire 		
<p>7 Selon le lieu de l'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procède aux 1ers secours et/ou assiste son collègue MNS dans la chaine des secours. 	<p>7 Selon le lieu de l'accident</p> <p>Procède aux 1ers secours et/ou assiste son collègue MNS dans la chaine des secours.</p>	<p>7 Accueille et oriente les secours</p>	
<p>8 La pose du DSA sera effectuée par le MNS qui n'a pas porté secours dans l'eau</p>	<p>8 La pose du DSA sera effectuée par le MNS qui n'a pas porté secours dans l'eau</p>		
<p>9 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>9 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>10 Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>10 Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement</p>

Rôle du surveillant (Bassin couvert)	Rôle du surveillant (Bassin nordique config 25m et Jeux d'eau)	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
		<p>1 Se rend compte de l'accident</p> <p>Selon la gravité:</p> <p>Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil /technique</p>	<p>1 Se rend compte de l'accident</p> <p>Selon la gravité:</p> <p>Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil /technique</p>
		<p>2 Si bobologie* et seul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ferme sa caisse, - neutralise le tripode et prend en charge 	<p>2 Si bobologie* le prend en charge</p>
<p>3 Informe l'agent d'accueil de la fermeture du bassin nordique</p>	<p>3 Evacue son bassin et oriente les usagers vers le bassin couvert</p>		
<p>4 Dès l'arrivée du surveillant (bassin nordique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prends le sac de secours - Va en direction du lieu de l'accident 			<p>5 Après l'arrivée du surveillant (bassin couvert) :</p> <p>Sécurise les lieux</p>

6 Effectue et transmet le bilan à l'agent d'accueil, - donne la directive d'évacuer ou pas le Bassin		6 Réceptionne le bilan et prévient SAMU (15) ou les pompiers (18)	
7 Effectue les 1ers secours	7 Selon la directive: Evacuation du bassin intérieur vers la zone de regroupement autre que le lieu de l'accident	7 Selon la directive : - Informe les nouveaux usagers de la fermeture temporaire de l'accès à l'équipement.	7 Selon la directive : - Aide à l'évacuation vers les zones de regroupement les usagers du secteur concerné
	8 Assiste son collègue dans la chaîne des secours et si besoin il posera le DSA	8 Selon la gravité: Accueille et oriente les secours	8 Surveille la zone de regroupement autre que le lieu de l'accident
9 Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	9 Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	10 Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement	10 Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement

Procédure d'interventions zones autres que bassins :

Le personnel présent se doit durant cette période de surveillance, être joignable et quitter sa tâche au plus vite afin de participer à l'évacuation du bassin lors d'un accident

Accident d'un membre du personnel :

Le surveillant du bassin nordique prendra le sac de secours, se dirigera vers de la victime et selon la gravité, organisera la chaîne des secours avec le personnel présent.

5.2.4 SURVEILLANCE PUBLIC 3 SURVEILLANTS et + BASSIN COUVERT ET BASSIN NORDIQUE

Procédure d'intervention sur les bassins :

Rôle du surveillant (Bassin couvert + Pataugeoire)	Rôle du surveillant (Bassins couvert et/ou Nordique)	Rôle du surveillant (Bassin nordique et Jeux d'eau)	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
1 Se rend compte de l'accident		1 Se rend compte de l'accident		
2 Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/ technique		2 Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/ technique		

<p>3 Accident dans le bassin sous sa surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Va chercher la victime et la sort de l'eau - Fait le bilan et le transmet <p>Accident dans le bassin nordique nécessitant son intervention dans le secours:</p> <p>Evacuation du bassin vers la zone regroupement vestiaire</p>	<p>3 Passe en surveillance sur le bassin du lieu de l'accident</p> <p>Selon la gravité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evacuation du/des bassins du lieu de l'accident vers la zone de regroupement vestiaire 	<p>3 Accident dans le bassin sous sa surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Va chercher la victime et la sort de l'eau - Fait le bilan et le transmet <p>Accident dans le bassin couvert nécessitant son intervention dans le secours:</p> <p>Evacuation du bassin vers la zone regroupement vestiaire</p>	<p>3 Selon la gravité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdit l'accès aux nouveaux usagers - Ferme sa caisse et neutralise le tripode 	<p>3 Selon la gravité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Va chercher le matériel de secours - Aide le surveillant à l'évacuation des usagers du/des bassins vers la/les zones de regroupement vestiaire
<p>4 Procède aux 1ers secours</p>	<p>5 Réceptionne le bilan et prévient le SAMU (15) ou les pompiers (18)</p>		<p>5 Gère la zone de regroupement situé dans le hall d'entrée</p>	<p>5 - Veille au non-retour des usagers vers les bassins,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procède à la fermeture de la grille anti-retours, - Recueille les témoignages.
<p>6 Assiste son collègue dans la chaîne des secours</p>		<p>6 Assiste son collègue dans la chaîne des secours</p>	<p>6 Accueille et oriente les secours</p>	
<p>7 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>7 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>7 Informe ses collègues de la réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>8 Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement</p>	<p>8 Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement</p>

Procédure d'intervention zones autres que bassins :

Surveillant (Bassin couvert + Pataugeoire)	Surveillant (Bassin couvert + Pataugeoire)	Surveillant (Bassin nordique + Jeux d'eau)	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle du personnel présent
			<p>1 Se rend compte de l'accident</p>	<p>1 Se rend compte de l'accident</p>
			<p>2 Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/technique</p>	<p>2 Prévient ou fait prévenir ses collègues MNS/accueil/technique</p>
	<p>3 Va en direction du lieu de l'accident, afin de porter secours avec le matériel de 1^{er} secours</p>			<p>4 Après l'arrivée du surveillant: Sécurise les lieux</p>

	5 Effectue et transmet le bilan, - donne la directive d'évacuer ou pas les Bassins			
6 <u>Selon la directive:</u> - Evacuation des bassins vers la zone de regroupement située à l'extérieur autre que le lieu de l'accident	6 Effectue les 1ers secours	6 <u>Selon la directive:</u> Evacuation des bassins vers la zone de regroupement située à l'extérieur autre que le lieu de l'accident	6 <u>Selon la directive:</u> - Informe les nouveaux usagers de la fermeture temporaire de l'accès à l'équipement.	6 <u>Selon la directive</u> - Aide à l'évacuation vers les zones de regroupement les usagers du secteur concerné
7 Apporte le sac de secours - Assiste son collègue dans la chaîne des secours		7 Surveille la zone de regroupement située à l'extérieur à définir	7 Réceptionne le bilan et prévient SAMU (15) ou les pompiers (18)	7 Renforce à la surveillance la zone de regroupement située à l'extérieur autre que le lieu de l'accident
			8 - Ferme sa caisse - Accueille et oriente les secours	
9 Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	9 Informe ses collègues d'une réouverture ou pas de l'équipement	9 Informe les usagers d'une réouverture ou pas de l'équipement	10 Procède à la Réouverture ou pas de l'équipement	10 Informe les usagers de la réouverture ou pas de l'équipement

Accident d'un personnel :

Même organisation, à l'exception de l'alerte et de l'accueil des secours qui seront réalisés par les surveillants.

5.2.5 ANIMATION 1 MNS + 1 PERSONNEL PRESENT (HORS PUBLIC)

Procédure d'intervention sur les bassins :

Rôle du MNS	Personnel présent
1 Se rend compte de l'accident	
2 Prévient ou fait prévenir le technicien	
3 <u>Selon la gravité :</u> Donne l'ordre d'évacuer le bassin	4 <u>Selon la gravité :</u> - Va chercher le matériel de secours - Continue l'évacuation du bassin vers la zone de regroupement vestiaire
5 Va chercher la victime	5 Procède à la fermeture de la grille anti retours
6 Sort la victime de l'eau	

7	Fait le bilan et le transmet au technicien	8	Réceptionne le bilan et prévient SAMU (15) ou les pompiers (18).
9	Procède aux 1ers secours	10	Gère la zone de regroupement, - Recueille les témoignages dans l'attente de l'arrivée des secours.
		1 1	Accueille et oriente les secours
1 2	Informe les usagers de la reprise ou pas de l'animation	1 2	Informe les usagers de la reprise ou pas de l'animation

Procédure d'interventions zones autres que bassins :

Rôle du MNS	Personnel présent		
1	Alerte donné par un usager	1	Se rend compte de l'accident ou alerté par un usager
2	Prévient ou fait prévenir le technicien	2	Prévient ou fait prévenir le MNS
3	Donne l'ordre d'évacuation et désigne un usager pour la continuer		
4	Prend le sac et va en direction de l'accident	5	Une fois le MNS arrivé : - Termine l'évacuation du bassin - dirige les usagers vers la zone de regroupement autre que le lieu de l'accident - Ferme la grille de non-retour
6	Effectue et transmet le bilan au technicien	7	Réceptionne le bilan et prévient le SAMU (15) ou les pompiers (18).
8	Effectue les 1ers secours	9	- Gère la zone de regroupement - Recueille les témoignages
		10	Accueille et oriente les secours
1 1	Informe les usagers de la reprise ou pas de l'animation	1 1	Informe les usagers de la reprise ou pas de l'animation
Le personnel présent se doit durant cette période de surveillance, être joignable et quitter sa tâche au plus vite afin de participer à l'évacuation du bassin lors d'un accident			

Accident d'un membre du personnel :

Le MNS **sollicitera un/des pratiquants pour effectuer l'évacuation**. Il prendra le sac, se dirigera vers la victime et organisera la chaîne des secours avec les pratiquants présents.

1ers Secours :

- position latérale de sécurité si la victime est inconsciente mais respire,
- bouche à bouche et massage cardiaque externe, même si présence du pouls quand la victime ne ventile plus,
- utilisation de l'appareil d'oxygénothérapie, si nécessaire,
- mise en place du D.S.A. et utilisation de celui-ci, si nécessaire,
- évacuation de la victime à l'infirmerie, dès que son état le permet et poursuite des soins jusqu'à l'arrivée des pompiers ou du S.A.M.U. qui prendront le relais.

5.3 ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'équipement pourra ouvrir aux associations en présence d'un personnel de la collectivité quel que soit son grade et sa fonction. La responsabilité de la surveillance incombe à l'association utilisatrice, par un personnel qualifié, à jour de leur révision, leur recyclage et titulaire de leur carte professionnelle.

Dans tous les cas, lorsque le problème a lieu lors de créneaux associatifs :

Les responsables des groupes évacuent les adhérents, apportent les secours nécessaires puis se mettent en relation avec l'agent de la piscine présent sur site. Les procédures du P.O.S.S. seront appliquées.

5.4 PROCÉDURE D'INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION AQUATIQUE

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle de l'agent d'entretien/Technicien
① Evacuation immédiate du ou des bassins concernés		
② Préviens l'agent d'accueil de la fermeture temporaire du ou des bassins concernés	③ Informe les nouveaux usagers de la fermeture temporaire du ou des bassins concernés.	
④ Informe l'agent technique qui mettra en place un dispositif (barrière, rubalise...) empêchant ainsi l'accès au(x) bassin(s) concerné(s).		⑤ Mise en place un dispositif (barrière, rubalise...) empêchant ainsi l'accès au(x) bassin(s) concerné(s).
		⑥ Intervient sur la situation et prévient la réouverture ou pas du/des bassins.

5.5 PROCÉDURE D'INTERVENTION EN CAS D'ALARME INCENDIE

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle de l'agent d'entretien/Technicien
① Déclenchement de l'alarme en manuel ou en automatique	① Déclenchement de l'alarme en manuel ou en automatique	① Déclenchement de l'alarme en manuel ou en automatique
② Prévenir le personnel d'accueil ou d'entretien pour faire l'annonce du message d'évacuation de l'établissement par le micro	③ Faire l'annonce du message d'évacuation de l'établissement par le micro et plus faire rentrer d'usagers	③ Faire l'annonce du message d'évacuation de l'établissement par le micro en cas d'absence de l'agent d'accueil

<p>④ Evaluer la nature du sinistre, faire le nécessaire afin d'appeler les pompiers</p>	<p>④ Evaluer la nature du sinistre, faire le nécessaire afin d'appeler les pompiers</p>	<p>④ Evaluer la nature du sinistre, faire le nécessaire afin d'appeler les pompiers</p>
<p>⑤ Evacuer les baigneurs par les issues de secours les plus proches puis regrouper les baigneurs aux points de rassemblements</p>	<p>⑥ Evacuer les baigneurs qui se trouvent dans les zones sanitaires vestiaires, salle de remise en forme vers les issues de secours les plus proches puis le regrouper au point de rassemblement. Vérifier si possible que les zones sanitaires et vestiaires sont bien vides et que tous les usagers ont bien rejoint le point de rassemblement</p>	<p>⑥ Evacuer les baigneurs qui se trouvent dans les zones sanitaires vestiaires, salle de remise en forme vers les issues de secours les plus proches puis le regrouper au point de rassemblement. Vérifier si possible que les zones sanitaires et vestiaires sont bien vides et que tous les usagers ont bien rejoint le point de rassemblement</p>

5.6 PROCÉDURE D'INTERVENTION LIÉE AUX RISQUES CHIMIQUES

Dans le cas d'émanation de produits toxiques

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle de l'agent d'entretien/Technicien
<p>① Dès la détection, déclencher l'alarme incendie (arrêt coup de poing)</p>	<p>① Dès la détection, déclencher l'alarme incendie (arrêt coup de poing)</p>	<p>① Dès la détection, déclencher l'alarme incendie (arrêt coup de poing)</p>
<p>② Couper la ventilation (arrêt coup de poing)</p>	<p>② Couper la ventilation (arrêt coup de poing)</p>	<p>② Couper la ventilation (arrêt coup de poing)</p>
<p>③ Evaluer la nature du sinistre</p>	<p>③ Evaluer la nature du sinistre</p>	<p>③ Evaluer la nature du sinistre</p>

<p>④ Demander à l'agent d'accueil ou l'agent d'entretien/technique de faire le message d'évacuation au micro et d'appeler les pompiers.</p>	<p>⑤ Passer le message d'évacuation au micro et appeler les pompiers.</p>	<p>④ / ⑤ Demander à l'agent d'accueil de faire le message d'évacuation au micro et d'appeler les pompiers. En cas d'absence de l'agent d'accueil, celui-ci s'occupera message d'évacuation au micro et d'appeler les pompiers.</p>
<p>⑥ / ⑦ Evacuer les baigneurs par les issues de secours les plus proches. En cas d'absence de l'agent d'accueil le/les M.N.S évacue(nt) les baigneurs qui se trouvent dans les zones sanitaires, vestiaires, la salle de remise en forme vers les issues de secours les plus proches puis les regrouper au point de rassemblement, accueillera les pompiers.</p>	<p>⑦ Evacuer les baigneurs qui se trouvent dans les zones sanitaires, vestiaires, la salle de remise en forme vers les issues de secours les plus proches puis les regrouper au point de rassemblement, accueillera les pompiers.</p>	<p>⑧ Intervient sur la situation</p>

5.7 PROCÉDURE D'INTERVENTION LIÉE AUX RISQUES ÉLECTRIQUES

En période nocturne, dans le cas d'une coupure de l'éclairage, dès l'interruption de l'éclairage : **problème de chronologie**

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle de l'agent d'entretien/Technicien
<p>① Faire évacuer les bassins, et regroupe les usagers vers les vestiaires.</p>	<p>① Ne fait plus rentrer d'usager tant que la panne n'est pas solutionnée, se renseigne si c'est une coupure de réseau ou un incident interne</p>	<p>① Contrôler si c'est une coupure de réseau ou un incident interne</p>

② Surveille la zone de regroupement.		② Si besoin, téléphoner aux services concernés (voir numéros d'urgence) afin de prendre connaissance de la marche à suivre avec le téléphone de l'équipement ou son téléphone portable.
③ Si nécessaire fait évacuer l'établissement	④ Si nécessaire aider à l'évacuation de l'établissement	
⑤ Attends la réponse de son collègue pour donner l'autorisation de retour à l'eau	⑥ Attends la réponse de son collègue pour la réouverture	⑦ Doit avertir ses collègues si la réouverture est possible ou pas

5.8 PROCÉDURE D'ÉVACUATION LIÉE AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Orage

Sur les créneaux associatifs, il sera de la responsabilité de l'association de faire évacuer le bassin nordique en cas d'intempérie.

Rôle du surveillant	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle de l'agent d'entretien/Technicien
① Evacue le bassin, les plages, la terrasse, la plaine de jeux d'eau, le sas et prévient l'agent d'accueil de la fermeture du secteur extérieur		① Aide le/les M.N.S à évacuer le bassin, les plages, la terrasse, la plaine de jeux d'eau et aide à la Fermeture du sas

	② Informe les usagers de la fermeture du secteur extérieur	
③ Vérifie de l'évolution de la situation et prévient ses collègues de l'éventuelle réouverture		③ Aide à la vérification de l'évolution de la situation et prévient ses collègues de l'éventuelle réouverture
④ Prévient l'agent d'accueil de la réouverture et s'occupe de ré-ouvrir l'accès au bassin, aux plages, à la terrasse, à la plaine de jeux d'eau, au sas	⑤ Informe les usagers de la réouverture du bassin, des plages, de la terrasse, de la plaine de jeux d'eau, du sas	④ Aide à la réouverture et s'occupe de ré ouvrir l'accès au bassin, aux plages, à la terrasse, à la plaine de jeux d'eau, au sas

Tempête, Vent violent, neige, attentat (Vigilance Orange, informations météo France)

Sur les créneaux associatifs, il sera de la responsabilité de l'association de faire évacuer le bassin nordique en cas d'intempérie.

Rôle du/des M.N.S	Rôle de l'agent d'accueil	Rôle de l'agent d'entretien/Technicien
① Evacue les bassins, les plages, la terrasse, la plaine de jeux d'eau, le sas et prévient l'agent d'accueil de la fermeture de l'établissement	② Informe les usagers de la fermeture de l'établissement	① Aide le/les M.N.S à évacuer les bassins, les plages, la terrasse, la plaine de jeux d'eau, du sas et aide à la fermeture de l'établissement
③ Vérifie que les zones sanitaires, vestiaires, salle de remise en forme soient évacuées	③ Vérifie que les zones sanitaires, vestiaires, salle de remise en forme soient évacuées	③ Vérifie que les zones sanitaires, vestiaires, salle de remise en forme soient évacuées

Dans tous les cas, le ou les agents de surveillance établiront un rapport sous couvert du directeur(trice de l'équipement) ou de son adjoint(e) qui sera transmis :

- au Directeur (trice) du Pôle Vie du Territoire
- au Directeur (trice) du Service des Sports
- éventuellement à l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'agent de surveillance.
- un exemplaire pour le Service Départemental Jeunesse Engagement Sports (SDJES)
- un exemplaire restera à l'établissement.

Fait à Niort, le

**Le Vice-Président délégué
de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Philippe MAUFFREY

6. ANNEXES

Ces annexes devront être tenues à jour en permanence et ne feront pas l'objet, de fait, d'une délibération systématique du Conseil Communautaire.

- 6.1 Les différentes activités organisées au sein de la piscine de Pré-Leroy
- 6.2 Périodes d'ouverture
- 6.3 Identification du matériel de secours
- 6.4 Arrêt d'urgence et moyens de lutte contre l'incendie
- 6.5 Identification des moyens de communication
- 6.6 Identification des numéros d'urgence
- 6.7 Registre du personnel de surveillance
- 6.8 Affectation des personnels de surveillance